Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212203244-20260619-26_07_15-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**du CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-QUAY-PERROS**

**L'an deux mille vingt-six, le vendredi 19 juin à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Quay-Perros, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Yves LE DAMANY, Maire.**

**Etaient présents : Yves LE DAMANY, Maire, Jean-Luc CAMPION, Gisèle LE GUILLOUZER, Joël LETESSIER, Armelle JEGOU, Adjoints, Gérard DAUVERGNE, Marie France ADAM, Franck ZAWADZKI, Karine ROULLEAU, Séverine THORAVAL, Sébastien DELAUNAY, Gilbert BOTELLA, Gaëlle URVOAS et Olivier HOUZET, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.**

**Procuration(s) :**

**Sophie BURLOT, procuration à Sébastien DELAUNAY**

**Secrétaire de séance : Sébastien DELAUNAY est désigné secrétaire de séance.**

**DELIBERATION n° 26.07.15. (1.4)**

Date de convocation : 13 juin 2026
Date d'affichage de la convocation : 13 juin 2026

**Objet : Convention particulière de mutualisation pour la maîtrise d'œuvre d'une opération de voirie aux abords de bâtiments / aménagement urbain – voirie 2026**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de faire appel à Lannion Trégor Communauté – service Bureau d'études – pour assurer une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'une opération d'aménagement de voirie sur la base de :

- Parking Avenue de la mairie (LTS) ;

- Route des curés (Traou Guirec) ;

- Rue de Kertanguy ;

- Rue de Pors "Ty Olu ;

- Liste à définir en fonction des priorités.

Le coût prévisionnel des travaux de cette opération est évalué à 250 000 €.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212203244-20260619-26_07_15-DE

A cet effet, il est nécessaire de valider avec LTC une convention particulière de mutualisation pour la maîtrise d'œuvre d'une opération de voirie aux abords de bâtiments / aménagement urbain – voirie 2026.

Le coût de la prestation est estimé à 14 750,00 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 12 voix pour et trois voix contre (Gilbert BOTELLA, Gaëlle URVOAS et Olivier HOUZET) :

**APPROUVE** la convention particulière de mutualisation pour la maîtrise d'œuvre d'une opération de voirie aux abords de bâtiments / aménagement urbain – voirie 2026.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ladite convention.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait et copie conforme

Le Maire,
Yves LE DAMANY



Le secrétaire de séance,
Sébastien DELAUNAY

